



Les start-up françaises constituent un atout pour le tissu économique des territoires, que ce soit des jeunes entreprises à forte expansion de chiffres d'affaires ou de capital ou des entreprises innovantes. En 2022, 36 % d'entre elles sont implantées en Île-de-France, principalement à Paris et dans les Hauts-de-Seine. Les 8 790 start-up franciliennes relèvent majoritairement des secteurs de l'information et communication, des activités spécialisées, scientifiques et techniques, et des activités financières et immobilières. Trois quarts d'entre elles sont des entreprises innovantes. Comparativement à leurs homologues de province, les start-up franciliennes sont davantage tournées vers l'international, dégagent un chiffre d'affaires plus élevé et sont mieux capitalisées.

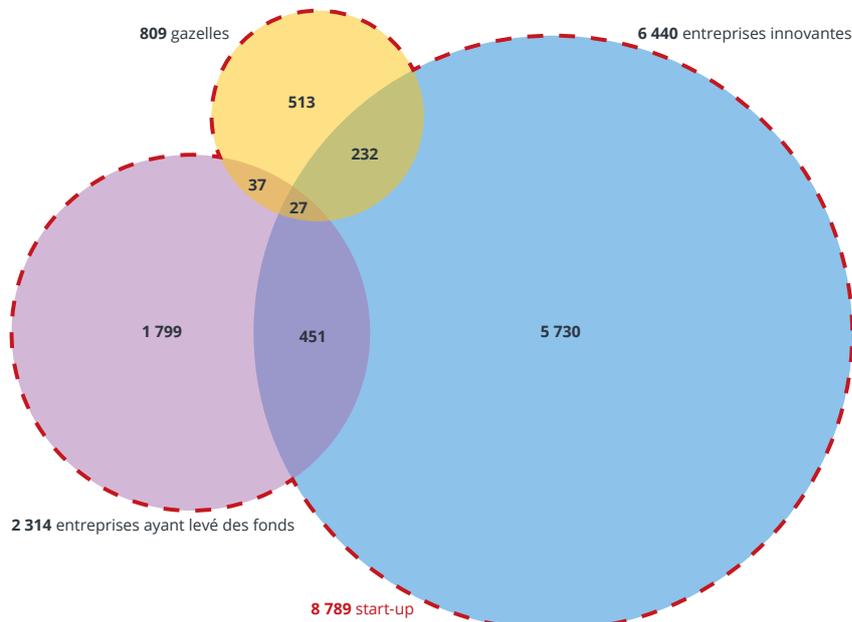
En partenariat avec :



Bien que largement utilisé dans le langage courant, le terme start-up ne renvoie à aucune catégorie statistique officielle. Au sens littéral, il désigne une entreprise qui démarre son activité. Mais plusieurs définitions concurrentes existent. Selon la perspective adoptée, ce terme peut qualifier une jeune entreprise innovante, ou bénéficiant d'une forte croissance de son chiffre d'affaires dans ses premières années, ou ayant réalisé d'importantes levées de fonds rapidement après sa création. Toutes les start-up sont, par définition, des entreprises de moins de huit ans, mais la réciproque n'est pas vraie : une jeune entreprise n'est pas nécessairement une start-up.

Ainsi, pour refléter la diversité des profils de start-up, cette étude prend en compte trois formes ou définitions qui se complètent et ne s'excluent pas mutuellement. La première catégorie, les gazelles, correspond aux entreprises de moins de huit ans dont le chiffre d'affaires a augmenté en moyenne de plus de 20 % par an au cours des trois dernières années, et comptant au moins dix emplois salariés en équivalent temps

► 1. Les différentes populations de start-up en Île-de-France en 2022



Lecture : 478 entreprises (451 + 27) sont à la fois des entreprises ayant levé des fonds et des entreprises innovantes en 2022.

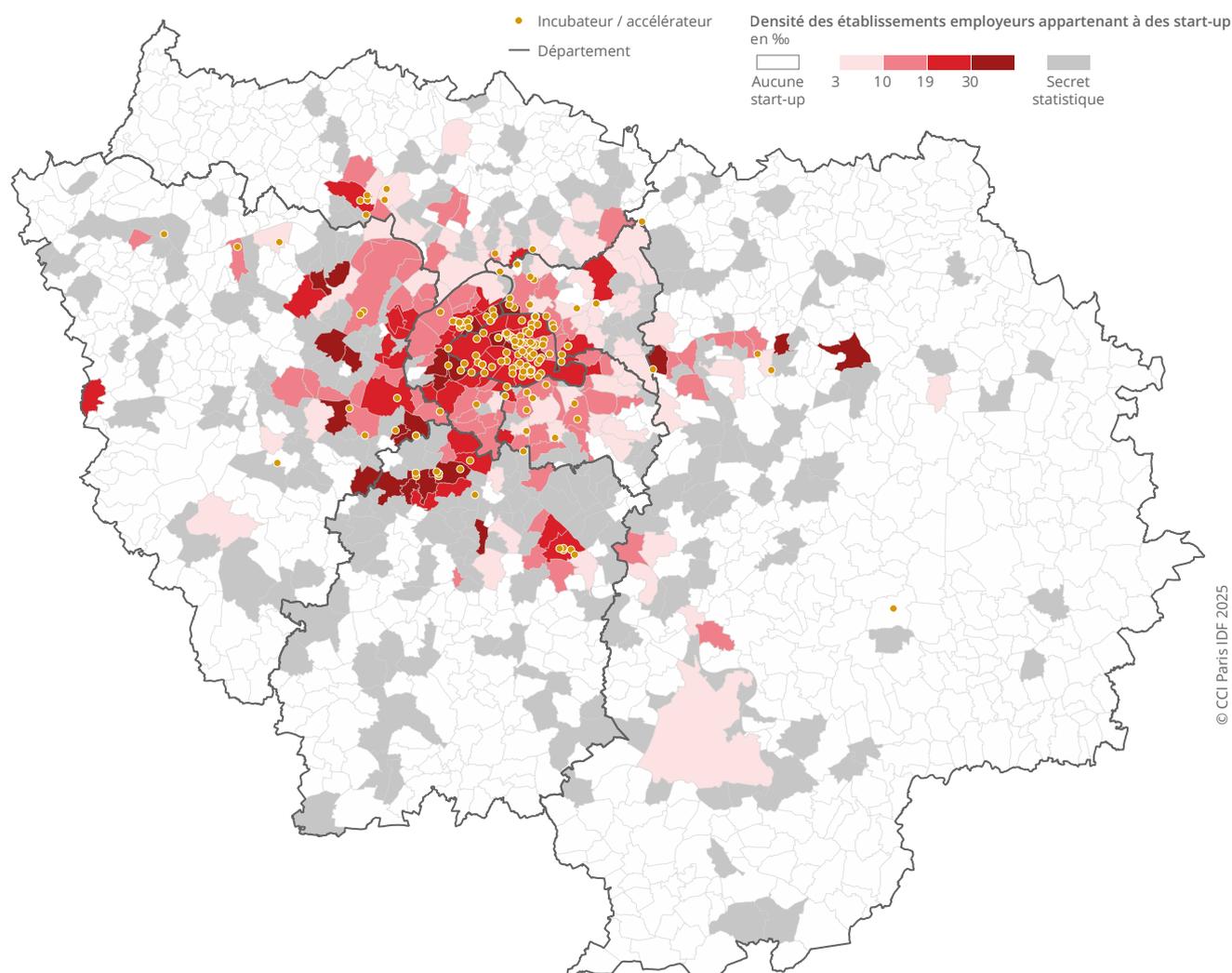
Champ : Île-de-France, secteurs marchands hors agriculture et hors secteur financier (à l'exception des auxiliaires de services financiers et d'assurance, ainsi que des sociétés holdings).

Sources : Insee, Fare, Lifi ; Acoiss, JEI-JEU ; Concours d'innovation i-Nov ; Concours i-Lab ; DGFiP, CIR, CII ; Bpifrance, aides à l'innovation ; French Tech 120.

plein en début de période. La deuxième définition renvoie aux entreprises de moins de huit ans dont le **capital social** est supérieur à 200 000 euros alors qu'il était inférieur à 100 000 euros trois ans auparavant. Cela traduit une levée de fonds significative concentrée dans

le temps. Enfin, la troisième définition correspond aux entreprises innovantes, identifiées au travers des aides publiques à la recherche ou à l'innovation auxquelles elles peuvent prétendre et qu'elles ont effectivement réussi à obtenir. Ce sont ainsi des entreprises de moins de huit

► 2. Nombre d'établissements employeurs appartenant à des start-up à la commune pour 1 000 établissements employeurs en Île-de-France en 2022



© CCI Paris IDF 2025

Lecture : Dans les arrondissements centraux de Paris, pour 1 000 établissements employeurs, il y a plus de 25 établissements appartenant à des start-up franciliennes.

Champ : Île-de-France, établissements employeurs appartenant à des entreprises relevant des secteurs marchands, hors agriculture et hors secteur financier (à l'exception des sociétés holdings et des auxiliaires de services financiers et d'assurance).

Sources : Insee, Fare, Lifi, Flores ; Acoos, Jeunes entreprises innovantes et universitaires ; Concours d'innovation i-Nov ; Concours i-Lab ; DGFiP, CIR, CII ; Bpifrance, aides à l'innovation ; French Tech 120 ; L'institut Paris Region, base « incubateurs et accélérateurs de start-up en Île-de-France ».

ans ayant bénéficié d'au moins une aide comme le crédit d'impôt recherche (CIR), le crédit d'impôt innovation (CII), les dispositifs « jeune entreprise innovante » (JEI) ou « jeune entreprise universitaire » (JEU), les concours d'innovation i-Lab et i-Nov ou encore les aides à l'innovation de Bpifrance.

Les « licornes », entreprises dont la valorisation dépasse un milliard de dollars, ne font pas l'objet d'un traitement spécifique dans cette étude. Certaines d'entre elles peuvent toutefois être incluses dans l'une des catégories analysées, notamment les gazelles ou les entreprises ayant levé des fonds.

Près de 8 800 start-up en Île-de-France

En Île-de-France, 361 000 entreprises ont moins de huit ans en 2022. Elles constituent 30 % du tissu économique de la région. Parmi elles, 8 790 sont des start-

up, ce qui représente 2,4 % de l'ensemble des jeunes entreprises franciliennes

► **figure 1.** Ces start-up sont, pour les trois quarts d'entre elles (6 440 entreprises) des entreprises innovantes. Les entreprises ayant levé des fonds substantiels (2 310) et les gazelles (810) sont moins nombreuses. Certaines entreprises sont à l'intersection de deux, voire des trois définitions. Ainsi, 480 start-up sont des entreprises innovantes qui sont parvenues à lever des fonds importants, mais seulement 27 d'entre elles sont aussi des gazelles.

Les start-up n'ont pas le même profil que les jeunes entreprises. Alors que 95 % des jeunes entreprises sont des très petites entreprises, ne dépassant pas 10 salariés ni 2 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel, ce n'est le cas que de 69 % des start-up. En outre, 86 % des start-up sont des sociétés par actions simplifiées (SAS) contre 70 % des jeunes entreprises dans leur ensemble. Cette forme juridique

répond, en effet, à leur besoin de flexibilité et peut faciliter les ouvertures de capital.

Enfin, les start-up correspondent à des entreprises en moyenne plus âgées que les jeunes entreprises (4,1 ans contre 2,8 ans). De par leur définition même, impliquant de pouvoir mesurer leur taux de croissance sur trois années, les gazelles sont plus anciennes (5,4 ans).

Une concentration des start-up à Paris et dans les Hauts-de-Seine

Plus d'un tiers des start-up de France (36 %) sont localisées en Île-de-France. Cette proportion atteint 39 % pour les entreprises innovantes. La première position de la région francilienne est très marquée : à titre de comparaison, les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui se positionnent ensuite, concentrent

respectivement 13 % et 8 % des start-up de France. Les écarts entre les trois principales régions économiques françaises dépassent ainsi leurs différences de poids économiques, la région capitale bénéficiant d'un écosystème d'innovation et de financement exceptionnel (incubateurs, sociétés d'accélération du transfert de technologies, etc.).

Au sein de l'Île-de-France, Paris est le territoire privilégié d'implantation des start-up. Ainsi, la capitale accueille plus de la moitié d'entre elles alors que, par comparaison, elle ne regroupe que 39 % des jeunes entreprises. Les gazelles y sont un peu moins présentes que les autres catégories de start-up : 44 % des gazelles d'Île-de-France sont parisiennes. Avec une part atteignant 16 %, les Hauts-de-Seine sont le deuxième territoire francilien d'installation de start-up de la région. Le poids des jeunes entreprises franciliennes y est de 13 %. Dans les autres départements franciliens, les start-up sont proportionnellement moins nombreuses que les jeunes entreprises.

En petite couronne, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne accueillent respectivement 6 % et 7 % des start-up d'Île-de-France. Celles-ci sont en général situées dans les communes les plus proches de Paris. Ainsi, en Seine-Saint-Denis, la moitié des start-up sont implantées dans les communes de Montreuil, Saint-Ouen-sur-Seine, Pantin et Saint-Denis. Dans le Val-de-Marne, 40 % de celles-ci sont localisées dans les communes de Saint-Mandé, Vincennes et Ivry-sur-Seine.

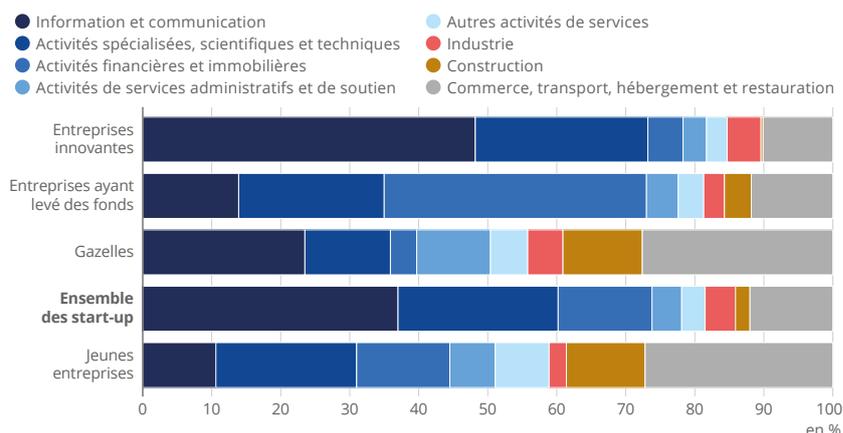
Dans les départements de la grande couronne, quelques territoires concentrent une part notable des start-up franciliennes. Ce sont des territoires associés à l'innovation et à la recherche : le plateau de Saclay (Essonne), Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles (Yvelines).

► 4. Résultats comptables et économiques des jeunes entreprises et des start-up en Île-de-France, en 2022

Résultats comptables et économiques	Jeunes entreprises	Ensemble des start-up	Gazelles	Entreprises ayant levé des fonds	Entreprises innovantes
Chiffre d'affaires total (en milliards d'euros)	112,1	14,9	6,7	3,6	8,6
Chiffre d'affaires moyen (en milliers d'euros)	310	1 700	8 340	1 560	1 340
Chiffre d'affaires médian (en milliers d'euros)	60	190	3 780	180	160
Part du chiffre d'affaires réalisé à l'export (en %)	9	18	16	16	25
Proportion d'entreprises exportatrices (en %)	7	22	33	16	25
Valeur ajoutée totale (en milliards d'euros)	36,5	4,3	2,5	1,1	2,1
Valeur ajoutée moyenne (en milliers d'euros)	100	490	3 050	460	330
Capital social total (en milliards d'euros)	176,2	39,2	5,6	12,5	26,2
Capital social moyen (en milliers d'euros)	490	4 460	6 900	5 380	4 070
Excédent brut d'exploitation moyen (en milliers d'euros)	22	-230	-370	-80	-370
Proportion d'entreprises ayant un excédent brut d'exploitation positif (en %)	61	42	67	39	39

Lecture : En 2022, une start-up sur deux en Île-de-France a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 190 000 euros.
Champ : Île-de-France, secteurs marchands hors agriculture et hors secteur financier (à l'exception des auxiliaires de services financiers et d'assurance, ainsi que des sociétés holdings).
Sources : Insee, Fare, Lifi ; Acoess, JEI-EU ; Concours d'innovation i-Nov ; Concours i-Lab ; DGFIP, CIR, CII ; Bpifrance, aides à l'innovation ; French Tech 120.

► 3. Répartition des jeunes entreprises et des start-up par grand secteur d'activité, en Île-de-France en 2022



Lecture : 37 % des start-up en Île-de-France appartiennent au secteur de l'information et de la communication.
Champ : Île-de-France, secteurs marchands hors agriculture et hors secteur financier (à l'exception des auxiliaires de services financiers et d'assurance, ainsi que des sociétés holdings).
Sources : Insee, Fare, Lifi ; Acoess, JEI-EU ; Concours d'innovation i-Nov ; Concours i-Lab ; DGFIP, CIR, CII ; Bpifrance, aides à l'innovation ; French Tech 120.

En moyenne, parmi 1 000 établissements employeurs localisés en Île-de-France, 19 appartiennent à des start-up. À Paris et dans les Hauts-de-Seine, cette densité est particulièrement élevée (respectivement 28 ‰ et 25 ‰) ► **figure 2**. Elle dépasse 35 ‰ dans certaines communes de la communauté d'agglomération du plateau de Saclay (Orsay, Gif-sur-Yvette, Palaiseau, Bures-sur-Yvette).

L'information et la communication : un secteur prépondérant

Les start-up se développent dans des secteurs d'activité spécifiques. Ainsi, 37 % d'entre elles exercent leur activité dans le secteur de l'information et de la communication, notamment dans les activités informatiques, alors que ce secteur ne concerne que 11 % des jeunes entreprises ► **figure 3**. Les politiques publiques de soutien à l'innovation accordent une place importante aux technologies numériques,

considérées comme stratégiques pour la transformation de nombreux domaines (santé, éducation, industrie, etc.). En outre, ces activités peuvent être lancées avec des moyens limités grâce à l'accessibilité des outils numériques et à des cycles de développement souvent courts. Près de la moitié des start-up françaises de ce secteur sont implantées en Île-de-France.

Les activités spécialisées, scientifiques et techniques regroupent quant à elles 23 % des start-up, soit trois points de plus que les jeunes entreprises. En revanche, le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration, auquel appartiennent 27 % des jeunes entreprises, concerne une proportion relativement faible de start-up (12 %). En outre, les start-up sont moins présentes dans l'industrie : en Île-de-France, seulement 4 % des start-up relèvent de ce secteur (12 % dans les autres régions). Cela peut s'expliquer par un tissu industriel moins dense en Île-de-France.

Les start-up d'Île-de-France ont de meilleurs résultats financiers que les start-up des autres régions. Ainsi, les start-up franciliennes dégagent un chiffre d'affaires annuel moyen de 1,7 million d'euros et une **valeur ajoutée** moyenne de 490 000 euros, soit des niveaux supérieurs de 38 % à ceux des start-up des autres régions. En outre, elles détiennent un capital social en moyenne trois fois plus élevé que leurs homologues de province. Elles sont aussi davantage tournées vers l'international (22 %) que dans les autres régions (15 %).

En Île-de-France, les gazelles exercent principalement dans des secteurs considérés comme moins innovants tels que le commerce, transport, hébergement et restauration (28 %), la construction (11 %) ou les activités de services administratifs et de soutien (11 %), même

si l'information et communication est également un secteur important (24 %). Bien qu'elles ne représentent que 0,2 % des jeunes entreprises, elles concentrent 6 % du chiffre d'affaires et 7 % de la valeur ajoutée produite par l'ensemble des jeunes entreprises ► **figure 4**. Leur chiffre d'affaires moyen atteint 8,3 millions d'euros. Les gazelles sont plus souvent tournées vers l'international que les autres start-up : un tiers d'entre elles exportent. Toutefois, la part de leur chiffre d'affaires réalisé à l'export (16 %) reste inférieure à celle de l'ensemble des start-up (18 %). Le capital social moyen des gazelles est nettement plus élevé que celui des autres start-up et deux tiers dégagent un **excédent brut d'exploitation** (EBE) positif, indicateur de rentabilité opérationnelle qui reflète leur maturité.

Le profil des start-up franciliennes ayant levé des fonds diffère de celui des autres catégories de start-up en Île-de-France. Elles sont davantage concentrées dans les activités financières et immobilières (38 %), en particulier dans les activités des sociétés holding (18 %) ou les activités de gestion de fonds (12 %). En outre, ces entreprises sont également très présentes dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (21 %) et dans l'information et communication (14 %), mais nettement moins que l'ensemble des start-up (37 %). Elles présentent un capital social moyen de 5,4 millions d'euros. Ces entreprises ont en effet trouvé des investisseurs qui ont cru en leur potentiel de croissance pendant leur phase de démarrage, la plupart n'ayant pas encore atteint un modèle économique pérenne. Ainsi, 61 % d'entre elles ont un excédent brut d'exploitation négatif et ne sont donc pas rentables. La moitié des start-up ayant levé des fonds réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 180 000 euros. Les trois quarts affichent un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros.

Près d'une start-up innovante sur deux relève du secteur de l'information et communication, soit une part près de cinq fois plus élevée que parmi les jeunes entreprises de la région. Près de la moitié d'entre elles sont spécialisées dans la programmation informatique. Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques concentre un quart des entreprises innovantes, majoritairement tournées vers le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Le capital social d'une entreprise innovante s'élève en moyenne à 4 millions d'euros en Île-de-France. Cependant, les jeunes entreprises innovantes sont diverses dans

leur capitalisation : la moitié d'entre elles disposent d'un capital social inférieur à 26 000 euros, tandis que, pour 10 % d'entre elles, il dépasse 2,5 millions d'euros. La rentabilité des entreprises qui innovent n'est pas immédiate. Ainsi, la moitié des start-up innovantes déclarent un chiffre d'affaires inférieur à 160 000 euros, et trois sur cinq présentent un excédent brut d'exploitation négatif et ne sont donc pas rentables. Cela s'explique notamment par des investissements conséquents en recherche, développement et innovation et par des chiffres d'affaires qui ne reflètent

pas encore le potentiel de l'entreprise. Pour autant, au sein des start-up franciliennes, les entreprises innovantes sont celles qui affichent la plus grande ouverture à l'international : en moyenne, un quart de leur chiffre d'affaires est réalisé à l'export. ●

Adrien Frontenaud, Xavier Gatepaille (Insee), Yves Burfin, Julien Tuillier (Crocis de la CCI Paris Île-de-France)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Pour comprendre

Cette étude porte sur les entreprises marchandes non agricoles (hors gestion des forêts) participant au système productif francilien. Dans le secteur financier, seules les entreprises ayant des activités de holding (gestion de sociétés) ou d'auxiliaires de services financiers et d'assurance sont retenues. Sont également exclues du champ des start-up les entreprises relevant du régime fiscal de la micro-entreprise, les entreprises individuelles et les filiales de groupes étrangers. Les entreprises appartenant à un groupe français sont aussi exclues lorsqu'elles ne sont ni têtes de groupe ni centres de décision et n'ont pas plus de 50 % des équivalents temps plein du groupe. Dans cette étude, parmi les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises, seules les entreprises monorégionales (tous les établissements sont situés dans la même région) ou quasi monorégionales (au moins 80 % des effectifs travaillent dans la même région) sont retenues.

► Sources

Cette étude s'appuie sur, d'une part, des sources émanant de l'Insee et, d'autre part, des sources externes. Toutes ces sources permettent d'identifier et de caractériser les jeunes entreprises et les start-up, ainsi que leurs résultats économiques. Les sources Insee sont **Fare** (2019 à 2022), **Liaisons financières** (Lifi, 2022) et **Flores** (2022). Les sources externes portent sur les aides spécifiques aux start-up entre 2015 et 2022 : Crédit Impôt Recherche ou innovation de la DGFiP, aides de l'Acoss pour les Jeunes entreprises innovantes ou universitaires, aides à l'innovation (dont les concours i-Lab et i-Nov) accordées notamment par Bpifrance et l'Ademe. Ces sources externes incluent aussi le programme French Tech 120 de la Mission French Tech du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Une autre source externe émane de L'Institut Paris Region et porte sur la localisation des incubateurs et accélérateurs de start-up en Île-de-France.

► Définitions

Le **capital social** d'une entreprise est la somme des apports en numéraire (argent) ou en nature (biens matériels ou immatériels) effectués par les associés ou actionnaires lors de sa création (ou lors d'augmentations de capital ultérieures), en échange de droits (parts sociales ou actions) dans l'entreprise. Le capital social est un élément obligatoire pour toutes les sociétés. Il constitue une ressource financière propre à l'entreprise, servant de garantie pour les créanciers et de base pour la répartition des droits et des pouvoirs entre les associés ou actionnaires. Le capital social est inscrit dans les statuts de la société et reflète la contribution initiale des propriétaires à l'entreprise.

La **valeur ajoutée** correspond à la différence entre la production globale de l'entreprise (marge commerciale + production de l'exercice) et les consommations de biens et de services en provenance des tiers + autres produits - autres charges.

L'**excédent brut d'exploitation** est le solde du compte d'exploitation, pour les unités de production. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation.

► Pour en savoir plus

- **Lignau V.**, « [Les startups, tissu industriel de demain ?](#) », *Thémas* n° 21, Direction Générale des Entreprises, octobre 2024.
- **Jaffri N., Salinié S.**, « [Startups industrielles en Île-de-France - Comment faciliter leur essor, leur pérennité et leur financement ?](#) », rapport de la CCI Paris Île-de-France, janvier 2024.
- Banque de France, « [Situation financière des start-up en 2022](#) », octobre 2023.
- **Christophe K., Dillies V.**, « [Caractéristiques et dynamiques de l'emploi dans les start-up en France](#) », in Les entreprises en France, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Bignon N., Simon M.**, « [Les entreprises en forte croissance - Une hausse de 540 000 emplois salariés en trois ans](#) », *Insee Première* n° 1718, novembre 2018.

Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-
Yvelines Cedex

Directrice de la
publication :
Isabelle Kabla-Langlois

Rédactrices en chef :
Christel Divert
et Laure Omont

Maquette :
Frédéric Luczak
et Nicolas Renaud

✉ [@insee.fr](mailto:insee.fr)
✉ [@inseeidf](mailto:inseeidf)
www.insee.fr

ISSN 2416-8149
© Insee 2025

Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur



Insee